

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



- Egalité de ses membres sur la base d'une personne, une voix.
- Respect du principe d'exemplarité dans le fonctionnement.
- Parité hommes/femmes au niveau interne et externe pour les postes à responsabilité et les candidatures avec adoption de modes de scrutin appropriés et parité des exécutifs.
- Reconnaissance de la diversité de la société à tous les niveaux de responsabilité interne et externe.
- Limitation stricte du cumul des mandats, internes et externes, occupés simultanément et/ou dans le temps.
- L'affirmation de la démocratie à tous les niveaux : fédéralisme, subsidiarité, représentativité des élu/es, séparation des pouvoirs.
- Respect du pluralisme dans le cadre de majorités au consensus ou qualifiées avec respect des minorités. Droit de retrait.
- Fédéralisme différencié ; EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS est une structure fédérale, organisée régionalement dont la base est le réseau local.
- Transparence des comptes et indépendance: EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS a un budget transparent pour tous et des comptes publics. EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS est indépendant, en particulier des États et des pouvoirs publics, des entreprises privées et groupes de pression de toute nature.
- Droit à l'expérimentation de nouvelles formes d'action collective et de militance.
- Droit à l'information.
- Droit à la formation.
- Résolution non violente des conflits par des organes ad hoc.

